

COMMUNE DE STORCKENSOHN

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 octobre 2022 – 19h30 heures

Présents : MM. KARCHER Jacques, VERGER Christelle, HAURY Evelyne, DAUVERGNE Nathalie, OTT Martial, SIMON Manuela, STUDER Jean-Luc

Absents excusés : Monsieur LERCH Michaël, Monsieur SCHNEIDER Arthur et Madame THULLIER Christelle

Absent non excusé : néant

Ont donné procuration : Monsieur LERCH Michaël a donné procuration à Monsieur OTT Martial
Madame THUILLIER Christelle a donné procuration à Madame HAURY Evelyne

Ordre du jour

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 05 septembre 2022
- 3) Point sur les travaux en cours
 - a) Façade de la mairie
 - b) Caserne pompiers : bardage à remplacer en totalité
 - c) Chaufferie
 - d) Réservoir et potabilité de l'eau
- 4) Prêt auprès de la Caisse d'épargne – modification
- 5) Journée d'embellissement : date et travaux envisagés ?
- 6) Repas des Anciens : date et sous quelle forme ?
- 7) Tour de Storckensohn ; signalétique et maintenance
- 8) Divers
 - a) RPQS eau et assainissement
 - b) ...

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur OTT Martial comme secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 05 septembre 2022

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 05 septembre 2022, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

3) Point sur les travaux en cours

a) Façade de la mairie

Monsieur le Maire donne des nouvelles de la poursuite des travaux de ravalement de façades de la mairie. Les travaux de remise à nu des grès sont très contraignants et ne sont pas satisfaisants ; ils seront peints en brun-rose.

Monsieur le Maire informe qu'un petit sondage a été fait concernant la couleur des volets, il ressort que la couleur gris-vert a été retenue.

Une réunion de chantier est organisée au fur et à mesure de l'avancement des travaux afin d'évoquer les éventuels problèmes.

b) Bardage de l'ex-caserne des pompiers

Monsieur le Maire signale que le bardage bois de l'ex-caserne des pompiers est à changer en totalité. Un budget d'environ 5 000 euros (matériel et MO) doit être attribué pour la réalisation des travaux en 2023.

Martial OTT a également signalé que la charpente est en mauvais état. Elle devra être remplacée, tout ou partie, dans un avenir proche.

c) Chaufferie

Monsieur le Maire indique qu'à la suite du dernier conseil municipal, l'entreprise KRAFT a été contactée et est passée pour l'établissement d'un devis pour une chaudière au gaz.

Madame VERGER Christelle indique que l'entreprise BURGUNDER a été contactée et passera en semaine 40 ; ont également été contactés Elsass Chauffage et ROMINGER Frédéric.

Ce point sera revu dès que les devis seront parvenus en mairie.

d) Réservoir et potabilité de l'eau

Monsieur le Maire indique que les travaux au réservoir avaient pris du retard du fait des employés malades de la Covid-19, des congés, etc.).

Il a été exigé que les travaux soient terminés pour le 15 décembre 2022.

Monsieur le Maire précise également que l'air dans les canalisations résulte du sous-dimensionnement des tuyaux d'alimentation et de sortie de la bâche de 30 m³. Ce problème a détérioré un surpresseur au niveau des KRAGEN ; la société SAUR prend à sa charge la réparation du matériel.

Il est également précisé que la société SAUR sous-traite les travaux de maçonnerie au réservoir.

4) Prêt bancaire pour les travaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les taux initiaux de 2,2 % sont passés à 2,7 %, soit une augmentation de 193,56 euros par an.

Le tableau initial pour mémoire était le suivant :

Prêt auprès de la Caisse d'épargne

05-09-22

| capital (2,2%) | montant trimestriel | | montant annuel | | total des intérêts | |
|----------------|---------------------|------------|----------------|------------|--------------------|-------------|
| | 10 ans | 15ans | 10 ans | 15ans | 10 ans | 15ans |
| 70 000 € | 1 954,34 € | 1 392,70 € | 7 817,36 € | 5 570,80 € | 8 173,60 € | 13 562,00 € |

À la suite de l'augmentation, le prêt est révisé suivant le tableau ci-dessous :

27-09-22

| capital (2,7%) | montant trimestriel | | montant annuel | | total des intérêts | |
|----------------|---------------------|------------|----------------|------------|--------------------|------------|
| | 10 ans | majoration | 10 ans | majoration | 10 ans | majoration |
| 70 000 € | 2 002,73 € | 48,39 € | 8 010,92 € | 193,56 € | 10 109,20 € | 1 935,60 € |

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la réalisation d'un emprunt de 70 000 euros sur une durée de 10 ans auprès de la Caisse d'Épargne à un taux de 2.7% maximum.

5) Journée d'embellissement : date et travaux envisagés

Etant déjà au mois d'octobre, le Conseil Municipal décide de ne plus organiser de journée d'embellissement pour 2022 et souhaite que lors du Conseil Municipal du mois de février 2023, ce point sera à l'ordre du jour pour définir la ou les journées pour 2023.

6) Repas des Anciens : date et sous quelle forme

Au vu de la hausse progressive du taux d'incidence de la CCOVID dans le Haut-Rhin, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée de reconduire le choix de distribution de « colis » pour nos Anciens.

Après discussion le portage d'un panier auprès des Anciens est adopté.

Ce panier sera réalisé par KUTTLER de Ranspach, comme par le passé.

Le jour de distribution retenu sera le mercredi 21 décembre 2022.

Un repas sera organisé au printemps afin de réunir tous les anciens du village à la salle polyvalente où les commodités sanitaires sont les meilleures.

7) Tour de Storckensohn ; signalétique et maintenance

Madame Haury indique que le CPIE mettra en place un nouveau panneau gratuit à la salle polyvalente. Madame Haury souhaiterait que des panneaux (vues, etc.) soient également programmés tout le long du parcours.

Un entretien du sentier doit aussi être programmé par les bénévoles.

8) Divers

a) Rapport sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) concernant l'eau et l'assainissement 2021

Monsieur le Maire signale que ces rapports ne permettent pas de contrôler l'amélioration ou non de la qualité des prestations du fait du changement de prestataire SOGEST par SAUR. Les données ne sont pas complètes et les difficultés de transmissions des informations ont créé des erreurs et des délais anormaux.

Il faudra comparer en 2023 la qualité de service de SAUR de 2022 par rapport à la qualité de service de SUEZ de 2020.

La séance a été levée à 21h30.